



S'Wescherblattel

N° 106 Septembre 2024



Le mot du Maire

Mairie de Westhouse

137 rue Principale
67230 Westhouse

Téléphone : 03 88 74 40 05

Nous contacter

secretariat.mairie@westhouse.fr

Site internet

www.westhouse.info

Page Facebook

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

[Commune-de-Westhouse-](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

[106599247815478](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

Au sommaire

La Mairie	2
Les infos	9
Les anniversaires	12
Les associations	14
Rétrospective	19

Liewi Weschere, liewi Wescher,

L'été s'éloigne doucement, emportant avec lui les souvenirs de moments partagés, de retrouvailles ensoleillées et de fêtes estivales.

La flamme para-olympique s'est, elle aussi, éteinte et c'est avec un immense engouement que nous avons suivi les exploits de nos athlètes. Le sport a une fois de plus démontré sa capacité à rassembler, à dépasser les différences, à inspirer des millions de personnes à travers le monde.

L'automne s'installe et marque, pour beaucoup, un temps de renouveau. Les écoliers ont retrouvé le chemin de l'école, les associations reprennent leurs activités et la vie municipale se réorganise. C'est aussi le moment pour nous, élus, de faire le point sur les projets en cours et d'envisager ceux à venir.

Le chantier du SDEA Grand Rue de l'Eglise arrive à terme, les réseaux d'eau potable ont été renforcés, les branchements particuliers d'eau et d'assainissement rénovés, le revêtement de la voirie refait à neuf. La commune a aussi pu profiter de l'ouverture des rues pour enfouir l'alimentation de l'éclairage public et renouveler les lampadaires confortant l'emprise des LED. Coût du chantier pour la commune 47 883,50 € HT.

L'équipe des agents a mis les congés scolaires à profit pour changer le parquet et repeindre la classe des CE1 et CE2 de Madame Mathon.

Je tiens à vous informer personnellement de la décision difficile mais nécessaire que nous avons prise concernant le presbytère. L'étude de faisabilité menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement chiffrait les travaux à 310 000 € TTC alors que les architectes consultés par la commune estimaient l'opération à 717 640 € TTC. La TVA n'étant pas récupérable pour ce genre de réalisation et les subventions quasi inexistantes, nous devons reporter ce projet. Report ne signifie pas abandon, nous continuons à travailler pour trouver une solution viable.

Rom isch au net en ain d'aa geboija wora.

Je profite de cet éditorial pour vous inviter à assister à la conférence « Le Bruch d'hier et d'aujourd'hui », le 18 octobre dans la grande salle de la mairie. Vous trouverez un bel article et de plus amples informations à l'intérieur de ce bulletin.

J'ajouterai que l'équipe des agents municipaux, le conseil municipal, le conseil municipal des enfants n'ont cessé de mettre leurs énergies, leurs idées, leur engagement au service de la collectivité pour continuer à bâtir ensemble une commune où il fait bon vivre.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Votre Maire





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

Membres présents : STRIEBEL Christian, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, LUTZ Franck, FROMM Éric, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, SCHAEFFER Véronique, RINGEISEN Christian, SCHEER Thomas, WOEHREL Véronique

Absents excusés : KISTNER Audrey (procuration à STRIEBEL Christian), FEIST Agnès (procuration à EHRHARD Nicolas), FUHRMANN Mireille (procuration à FRITSCH Estelle), GASS Marc (procuration à RINGEISEN Christian) WISSENMEYER Franck (procuration à MULLER Jean-Christophe) WEEBER Marie-Anne (procuration à SCHAEFFER Véronique), ETIENNE Céline

Secrétaire de séance : MULLER Jean-Christophe

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide À L'UNANIMITÉ de procéder à la désignation de Monsieur Jean-Christophe MULLER pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juin 2024.

3/ Finances :

Répartition du produit des concessions funéraires entre la Commune et le CCAS

Monsieur le Maire indique qu'historiquement les concessions funéraires étaient dues pour le 2/3 du montant à la Commune et 1/3 du montant au CCAS. Afin de permettre une meilleure clarté pour les acquéreurs de concessions (1 titre de recette au lieu de 2), il est proposé que le montant des concessions soit encaissé en totalité par la Commune. Pour combler le manque à gagner, un versement annuel sous forme de subvention pourra être alloué au CCAS.

Après délibérations et À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal, **Décide** que le produit des concessions funéraires sera dorénavant perçu en totalité par le budget communal et **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

4/ Ressources Humaines

Informations :

Mme EHRHARDT a été engagée en qualité de

fonctionnaire par recrutement direct au poste d'adjoint administratif.

Le contrat de Madame SCHYRR a été reconduit, elle occupe désormais le poste de secrétaire générale de mairie.

5/ Subventions :

Subvention de fonctionnement – Association Westhouse Loisirs

Le Maire explique aux conseillers que lors du vote des subventions annuelles accordées aux associations de la commune en date du 8 avril 2024, l'association Westhouse Loisirs n'en a pas bénéficié.

Il propose de rectifier cette décision et d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 de 250 € à l'association Westhouse Loisirs

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide, après délibérations, À L'UNANIMITÉ, d'accorder une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association Westhouse Loisirs.

Subvention pour la bibliothèque municipale

Le Maire explique aux conseillers qu'il a signé la convention de gestion de la bibliothèque municipale avec l'association Westhouse Loisirs, décidée lors du Conseil Municipal du 3 juin 2024. Il propose donc aux conseillers d'accorder une subvention de 500 € par an à l'association Westhouse Loisirs pour l'achat de livres à destination de la bibliothèque municipale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide À L'UNANIMITÉ, d'accorder une subvention annuelle de 500 € à l'association Westhouse loisirs pour l'achat de livres à destination de la bibliothèque municipale.

6/ Voirie

Attribution du marché de l'éclairage public – Petite et Grand'rue de l'Eglise

Le Maire expose : Refaire tout l'éclairage de la commune n'étant pas possible, il a été décidé que seuls les luminaires dans l'emprise du chantier du SDEA allaient être changés.

Une consultation a été effectuée auprès de 3 entreprises : DENNI LEGOLL, PONTIGGIA et AETP 68.

La commune n'a reçu que 2 offres pour ce marché : 1 offre de l'entreprise PONTIGGIA à 59 414.40 € TTC et l'autre de l'AETP68 à 57 460.20 € TTC. Ces offres ont été discutées en commission et le choix du prestataire s'est porté sur AETP68. Le Maire propose aux conseillers de suivre l'avis de la commission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide À L'UNANIMITÉ, de suivre l'avis de la commission et d'attribuer le marché éclairage public Grand'rue de l'Eglise à l'entreprise AETP68.

Signature d'une convention DECI avec le SDEA

Le Maire expose :

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) regroupe l'ensemble des aménagements fixes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Elle est placée sous son autorité et le Maire bénéficie pour cela d'un pouvoir de police spéciale.

Ainsi, ce dernier a la responsabilité du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) situés sur son territoire et doit les faire contrôler tous les 3 ans.

Il propose aux conseillers de signer une convention d'une durée de 6 ans avec le SDEA. Ce dernier sera chargé de vérifier la pression et le débit des Points d'Eau Incendie et de les remettre en état s'ils sont défectueux, de les géolocaliser et de transmettre les La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) regroupe l'ensemble des aménagements fixes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Elle est placée sous son autorité et le Maire bénéficie pour cela d'un pouvoir de police spéciale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, À l'UNANIMITÉ, autorise le Maire à signer une convention DECI avec le SDEA pour une durée de 6 ans.

Informations : Rapport SDEA

Le Maire informe les conseillers que la présentation du rapport de la SDEA est reportée au prochain Conseil Municipal car M. Franck WISSENMEYER, qui est absent, devait la réaliser.

7/ Urbanisme

Informations : Loi APER

Le Maire explique aux conseillers que la loi dite APER (loi relative à l'accélération de la production énergies renouvelables) votée le 10 mars 2023 vise à déployer massivement les énergies renouvelables sur le territoire français dans les années à venir. Pour cela, les communes doivent définir des zones d'installation pour les énergies renouvelables. Ainsi, une fois délimitées, les procédures des projets initiés seront simplifiées et des aides de l'Etat pourront être obtenues. A cet effet, le Maire propose d'organiser une réunion multi-commissions avant le 1^{er} août 2024 pour délimiter ces zones d'énergies renouvelables. Cette dernière sera suivie d'une concertation du public durant le mois d'août et enfin une délibération sera prise sur le sujet avant le 10 septembre 2024 et transmise aux services concernés.

Projet énergies renouvelables :

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune avait été sollicitée par la société Locogen pour un projet d'éoliennes sur le ban communal. Dans le cadre de la délimitation de zones d'énergies renouvelables, le

Conseil Municipal se positionne, à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION, CONTRE tout projet d'éoliennes dans la commune.

8/ Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, À l'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- ◆ Devis Würth – Fil de débroussailleuse + gants – 86,66 € HT soit 115,99 € TTC
- ◆ Devis Cuisinest – Réfrigérateur pour l'école de la Place – 202,50 € HT (avec remise de 35%) soit 243 € TTC
- ◆ Devis GSG Sarl – Travaux de réparation de la clôture de l'école maternelle du Saule – 400 € HT soit 480 € TTC
- ◆ Devis Forgiarini – Parquet pour une classe de l'école des Platanes – 2 359,60 € HT soit 2 831,52 €
- ◆ Devis Gerner – Médailles pour le CME – 32,33 € HT soit 38,80 € TTC
- ◆ Devis Imprimerie Kocher – Panneau parterre de fleurs CME – 63 € HT soit 75,60 € TTC.

9 / DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou en cours depuis le dernier conseil.

10/ Informations diverses

Le Maire informe les conseillers que lors du commencement des travaux de réparation de la clôture de l'école maternelle, un pan du muret s'est arraché entièrement avec le crépi, il faudra refaire un devis pour la reconstruction entière du mur.

Rapport concessions ES et SMEAS

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il leur a envoyé les rapports de l'ES et du SMEAS pour lecture et validation.

Il les informe aussi que les arbres risquant de tomber signalés par M. RINGENSEN sur la RD de Benfeld sont sur des propriétés privées, le SMEAS va contacter les propriétaires pour les faire couper.

Rapport ANFR (émissions ondes électromagnétiques)

Le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de l'extension du site Télécom de la commune, Mme Véronique SCHAEFFER, Mme Céline ETIENNE et la Mairie ont fait, tous trois, une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques auprès de l'ANFR.

En parallèle, une première réunion avec un commercial de l'entreprise Totem avait été organisée mais il n'avait pas su répondre aux conseillers présents. Une seconde réunion a été organisée avec un technicien du Groupe mais elle n'a pas été davantage concluante. Totem n'est pas en mesure de répondre aux questions des conseillers municipaux concernant l'impact qu'aura la pose d'une nouvelle antenne. Le Maire informe aussi les conseillers que TOTEM a déposé une déclaration préalable pour cette extension.

Convention ZAN – ATIP

Le Maire a sollicité la présence de l'Atip pour la présentation de la loi Zan, il attend un retour pour l'organisation d'une réunion en septembre.

Sinistre lampadaire place de l'Eglise

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise Denni LEGOLL en charge du chantier, place de l'Eglise, a embouti un lampadaire sur cette même place. L'entreprise a contacté la mairie et s'engage à remplacer le lampadaire à l'identique.

Le Maire informe les conseillers qu'il s'est rendu à la Sous-Préfecture de Sélestat avec Mme SCHYRR pour discuter des diverses subventions dont la commune pourrait bénéficier pour la réhabilitation du Presbytère. Ces dernières seront insuffisantes pour couvrir le montant de l'opération. Il va tout de même solliciter un rendez-vous avec le diocèse de Strasbourg pour

discuter de la distraction entière du bâtiment.

Le Maire remercie les Adjointes ainsi que les agents communaux pour l'archivage des documents de la mairie et propose aux conseillers une visite des archives à la fin de la séance. Un archiviste sera sollicité pour le tri et le classement définitif de ces dernières.

Droit de place – Ferme GOETTELMANN

Le Maire expose :

M. GOETTELMANN de la ferme GOETTELMANN a sollicité la mairie pour pouvoir vendre ses produits dans la commune. Il sera présent à partir du mois de septembre les mercredis à 16h30 sur la place de l'Eglise. Le Maire propose que le montant du droit de place soit de 5 € par passage, facturé par semestre, puisqu'il restera moins d'une heure sur place et n'utilisera ni eau, ni électricité communale.

Le Conseil Municipal approuve, À l'UNANIMITÉ le montant du droit de place.

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise Colas qui refait la RD206 pour le compte de la CEA a proposé à la commune de lui donner du gravier gratuitement. Le Maire va décliner l'offre car il n'y a pas de besoin pour l'instant dans la commune.

Jean-Christophe Muller demande que les arrêtés concernant le bruit soient remis dans le prochain Wescherblatt pour un rappel aux administrés, le Maire accepte sa proposition.

Tous les points ayant été abordés le Maire clôt la séance à 21h35.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Christophe MULLER

Christian STRIEBEL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 04 septembre 2024**

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Éric, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, SCHAEFFER Véronique, RINGEISEN Christian, SCHEER Thomas, WEEBER Marie-Anne, WISSENMEYER Franck

Absents excusés : WOEHREL Véronique (procuration à KISTNER Audrey),

Secrétaire de séance : FRITSCH Estelle

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Con-

seil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide À l'UNANIMITÉ **de procéder** à la désignation de Madame Estelle FRITSCH pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024

Le Conseil Municipal **APPROUVE** À l'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2024.

3/ Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire explique aux conseillers qu'il y a nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Au 1^{er} septembre 2024, la Commune est constituée comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
GRADE	CATEGORIE	CREATION	NOMBRE	POURVU	F/C	DHS
Attaché	A	03/06/2024	1	1	C	35/35
Adjoint administratif	C	26/06/2023	1	1	F	28/35
TOTAL			2	2		

FILIERE TECHNIQUE						
GRADE	CATEGORIE	CREATION	NOMBRE	POURVU	F/C	DHS
Adjoint technique	C	31/01/2005	1	1	F	35/35
Adjoint technique	C	27/02/2006	1	1	F	35/35
Adjoint technique	C	02/10/2023	1	1	F	16/35
CUI / Contrat de droit privé	-	19/12/2022	1	1	-	20/35
TOTAL			4	4		

FILIERE MEDICO-SOCIALE						
GRADE	CATEGORIE	CREATION	NOMBRE	POURVU	F/C	DHS
Atsem principal 2 ^{ème} classe	C	19/06/2019	1	1	C	28/35
Atsem principal 2 ^{ème} classe	C	10/07/2020	1	1	F	28/35
TOTAL			2	2		

TOUS SERVICES – HORS CUI		
CATEGORIE	NOMBRE	POURVU
A	1	1
B	0	0
C	6	6
TOTAL	7	7

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **prend connaissance** du tableau des effectifs mis à jour.

4/ Forêt

Accord de fonctionnement Commune – SIVU

M. Christian RINGEISEN rappelle aux conseillers la décision de transférer le siège du SIVU Centre Alsace du village d'Osthouse vers Westhouse à partir du 1^{er} janvier 2025. Il leur explique qu'un bureau sera loué au 276 rue des Agriculteurs et qu'un bail de location va être mis en place. Le montant de ce bail sera de 300€ / an. Le local servira essentiellement de stockage pour les archives du SIVU.

Le logiciel de gestion financière du SIVU sera transféré au secrétariat de la mairie de Westhouse passant de Cosoluce à Berger Levrault. Ce transfert engendrera des frais pour la commune mais ces derniers seront remboursés par le SIVU.

M. RINGEISEN leur précise que le SIVU ne souhaite plus avoir de secrétaire et qu'il souhaite faire sous-traiter les travaux de secrétariat par la commune de Westhouse. Il leur annonce que le SIVU paiera les heures de

secrétariat et les fournitures administratives dont aura besoin la commune à cet effet, et, que le montant décidé pour la sous-traitance a été évaluée à 20€ de l'heure et sera revalorisable tous les ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'UNANIMITE, de **valider** :

- l'établissement d'un bail de location à 300€ / an pour le bureau du 276 rue des Agriculteurs

- la facturation de 20€ de l'heure pour la sous-traitance du secrétariat du SIVU Centre Alsace par la commune de Westhouse, revalorisable tous les ans.

Présentation du bilan forestier 2023 - ONF

M. Christian RINGEISEN présente au Conseil Municipal le bilan de l'activité forestière de la commune. Les ventes de bois façonnés (grumes), les bois non façonnés (bois de chauffage) ainsi que la chasse ont rapporté 26 059€. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 19 315€. Le solde définitif 2023 s'élève donc à 6 744€.

Le bilan de la forêt non soumis à la gestion de l'ONF fera l'objet d'une autre présentation.

5/ Voirie

Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Le Maire expose :

Lors du dernier recensement de la voirie communale pour le calcul de la DGF 2024, le secrétariat a détecté des incohérences dans les déclarations entre 2009 et 2024. Après s'être entretenu avec le président de la CCCE sur le sujet, il a demandé un recalcul de toutes les voies communales afin de mettre à jour les données. Ce travail a été fait conjointement par le 2^{ème} adjoint Nicolas EHRHARD et la secrétaire de mairie.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le présent classement,

Vu le tableau de classement des voiries communales mis à jour,

Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** le tableau de classement des rues à caractère de rue, à caractère de chemin et à caractère de place annexé à la présente délibération se résumant à :

A : Voies communales à caractère de CHEMINS : 2 436 ml

B : Voies communales à caractère de RUES : 7 147 ml

C : Voies communales à caractère de PLACES PUBLIQUES : 0 m²

D : Voies départementales à caractères de RUES : 2 230 ml

E : Voies privées à caractère de RUES : 0 ml

et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat pour notification des surfaces et longueurs des voiries communales.

Informations : Bilan d'activité 2023 du SDEA

M. Franck WISSENMEYER présente aux autres conseillers les rapports du SDEA 2023 concernant l'assainissement et l'eau potable.

6/ Urbanisme

Convention ZAN avec l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de WESTHOUSE a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 Juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,

- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9 - L'accompagnement en information géographique,
- 10 - Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibération du 2 février 2022, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme pour **UNE PRESENTATION DU ZAN (mission de base correspondant à 2 demi-journées).**

LE RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS (module de mission complémentaire de 2 demi-journées) sera activé le cas échéant.

LE CONSEIL MUNICIPAL :APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, **approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

UNE PRESENTATION DU ZAN (MISSION DE BASE) ET LE RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS (MODULE COMPLEMENTAIRE)

Correspondant à 2 demi-journées d'intervention pour la mission de base + 2 demi-journées d'intervention si le module optionnel était activé.

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire expose :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Depuis la fin de l'année 2023, les communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée. La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets. La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie).

Elle peut également délibérer lors de l'identification de zones complémentaires en réponse à la demande du référent préfectoral (3e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie).

Monsieur Le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments

ayant conduits à ces propositions de zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

Zone n°1 : Ensemble du village bâti et extensions en zones AB, UB, AC, UE, 1AU du PLU en cours

Zone n°2 : A l'ouest du village en zone AC du PLU en cours

Zone n°3 : Hameau du Holzbad en zone AH du PLU en cours

Zone n°4 : Etang de pêche en zone NE du PLU en cours

Zone n°5 : Au nord du village en zone AC du PLU en cours

Les zones AA du PLU en cours ne sont concernées par aucun type d'énergie

M. Le Maire soumet cette proposition de zones à délibération. Suite à l'exposé de M. Le Maire et après avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1^{er} au 31 août 2024 selon les modalités suivantes : registre de consultation en mairie et sur le site de la commune.

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones AB, UB, AC, UE, 1AU, AH, NE figurant en annexe à la présente délibération, les zones AA du PLU en cours n'étant concernées par aucun type d'énergie.

PRECISE que les énergies renouvelables autorisées dans le cadre de ZAENR sur ces zones sont :

- Photovoltaïque sur toiture
- Photovoltaïque sur pied (type ombrière)
- Pas de souhait de photovoltaïque au sol, biomasse, éolien, géothermie, ni hydraulique.

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Bas-Rhin, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

CHARGE Le Maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

7/ Modification des statuts de la CCCE

Le Maire expose

Depuis 2017, et dans la continuité de la politique des trois anciennes Communautés de Communes sont versées des subventions aux collèges du territoire à raison de 10 € par élève par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour les activités sportives et/ou pédagogiques des collégiens.

Lors du Bureau des Maires portant sur une réflexion globale des sources d'économie possibles, il a été proposé de mettre fin à ce versement, issu de la délibération susvisée.

Ainsi, il est proposé de retirer des statuts la disposition suivante : « d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges ». Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement relativement à cette évolution lors de la séance du 26 juin 2024. L'ensemble des conseils municipaux doit alors se prononcer d'ici fin octobre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les différentes lois et arrêtés préfectoraux, l'avis du Bureau des Maires en date du 7 mai 2024, la délibération 2024-113 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré dans le sens de l'abrogation du dispositif et la délibération 2024-114 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré favorablement relativement à la modification des statuts de la Communauté de Communes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire et **APRES** en avoir délibéré ;

le Conseil Municipal par **7 voix POUR** (Christian STRIEBEL, Christian RINGEISEN, Audrey KISTNER, Véronique WOEHREL, Marie-Anne WEEBER, Thomas SCHEER, Céline ETIENNE) ; **2 voix CONTRE** (Franck LUTZ, Agnès FEIST), **9 ABSTENTIONS** (Eric FROMM, Franck WISSENMEYER, Marc GASS, Mireille FUHRMANN, Jean-Christophe MULLER, Nicolas EHRHARD, Estelle FRITSCH, Jacky MOENCH, Veronique SCHAEFFER)

DECIDE

d'accepter le principe de l'abrogation du dispositif de soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en découle ;

d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abrogation de ce dispositif ;

de charger M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

8/ Devis

Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE, PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- Devis Berger Levrault – Récupération des données comptables SIVU Centre Alsace – 813 € HT soit 975.60 € TTC
- Devis GSB Sarl – Travaux de réparation de la clôture de l'école maternelle du Saule – 1 950 € HT soit 2 340 € TTC

- Devis Charpente Wurry – Renfort poutre Eglise – 1 450 € HT soit 1 595 € TTC
- Devis Lyreco – 2 tampons Marianne pour la mairie – 73.38 € HT soit 88.06 € TTC
- Devis Gerner – Coffret récompense – 54.17 € H.T soit 65 € TTC
- Devis EIRL HC Automatismes – Portes vitrées de la mairie – 442.50 € HT soit 531 € TTC

9 / DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou en cours depuis le dernier conseil.

10/ Informations diverses

M. Nicolas EHRHARD explique aux conseillers que la commission fleurissement a décidé de ne pas fleurir les bacs cet automne afin de mieux préparer les plantations de printemps qui vont être jugées par le jury « village fleuri » en 2025. Le parterre au niveau du monument aux morts va être amélioré. Les bacs, à proximité du cimetière, vont être refloweris, et les autres parterres contenant des vivaces vont être complétés.

Mme Estelle FRITSCH informe les conseillers qu'une conférence sur le Bruch d'hier et d'aujourd'hui va être organisée le vendredi 18 octobre 2024 dans la salle de la mairie. M. Claude WISSENMEYER a pris contact avec la mairie car il est en relation avec François STEIMER qui est naturaliste et ancien attaché au Conseil Général du Bas-Rhin. La présentation va s'appuyer sur les témoignages des docteurs SCHMITT et ULRICH. M. BRUNISSEN de la LPO sera aussi présent. Le Conseil Municipal, les habitants, le CME seront invités à assister à cet événement.

Mme Audrey KISTNER informe les conseillers que l'adjudication des pommes a eu lieu la semaine dernière et que tous les lots ont été vendus exceptés les noyers, la seule différence par rapport aux années précédentes étant le prix des lots fixé à 15 € puisque la commune n'a plus le droit d'encaisser des sommes inférieures. La vente pour les 16 lots a rapporté 275 €.

Le Maire remercie les conseillers qui ont été bénévoles lors des 5 firowe traffe qui ont eu lieu cet été. Il leur explique qu'il faudra se réunir afin de le faire évoluer puisque les administrés apprécient cet événement.

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise AETP68 a rompu la fibre rue Principale lors de travaux d'abaissement du trottoir, il s'avère que la fibre était placée à 20 cm de la surface alors qu'elle aurait dû être implantée à 60 cm de profondeur.

Mme Agnès FEIST souhaite savoir si la destination des recettes des Firowe traffe a déjà été définie, le Maire l'informe que les comptes et le bilan n'ont pas encore été faits.

Tous les points ayant été abordés le Maire clôt la séance à 22h10

La secrétaire de séance
Estelle FRITSCH

Le Maire
Christian STRIEBEL



Les Infos

Sapeurs Pompiers



Les Sapeurs Pompiers de Westhouse passeront chez vous les 09 et 10 ainsi que les 16 et 17 novembre pour vous proposer leurs calendriers et vous remercient par avance pour l'accueil que vous leur réserverez.

Point lecture

Bibliothèque de Westhouse

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?

L'équipe de la bibliothèque vous propose de vous apporter une sélection de livres chez vous !

Vous avez des difficultés pour lire ?

Des lecteur.trice.s peuvent venir à votre domicile ou à la bibliothèque pour vous faire la lecture.

Vous aimez lire, échanger et proposer des activités autour de la lecture : contactez-nous et rejoignez notre équipe dynamique et sympathique de bénévoles à la bibliothèque.



Pour plus d'informations : bibliotheque.westhouse@gmail.com
ou au 06 66 22 69 41

Horaires d'ouverture de la bibliothèque de Westhouse :
mercredi de 14h à 16h
vendredi de 17h à 18h30
samedi de 10h à 12h

Commune d'Uttenheim



La commune d'Uttenheim informe :

Vu le nombre de dépôts venant des villages avoisinants, mettant nos conteneurs de tri à saturation, la Commune d'Uttenheim se verra dans l'obligation de verbaliser les contrevenants.

Le Bruch

Présentation / Conférence : Le Bruch d'hier et d'aujourd'hui

« S'Rieth esch s'harz von Elsass. Lon's net volles verblüede »

"Le Ried est le coeur de l'Alsace, ne le laissez pas perdre tout son sang »

...Ainsi s'exprimait le docteur Pierre Schmidt, disparu il y a 35 ans.

Cet ancien médecin d'Erstein, mais aussi poète, photographe, vidéaste, naturaliste et ethnologue, fût sans conteste l'un des Riediens les plus marquants. A travers ses films et ses photos, il nous rappelle avec force l'urgence de préserver nos derniers Rieds.



Le docteur Henri Ulrich (décédé en 2005), était lui aussi un précurseur de la protection de la nature. Il était lui-même humaniste, naturaliste, poète, cinéaste, photographe, et bien plus encore...

Il s'est battu toute sa vie avec détermination et passion pour que la nature garde sa liberté d'évolution selon ses choix.

C'est au travers de ces deux personnalités emblématiques, que François Steimer et Eric Brunissen vont nous présenter le Bruch et les Rieds. Ces milieux naturels exceptionnels que nous avons la chance d'avoir à proximité, sont aussi des espaces fragiles et en danger.

Pour reprendre les mots de François Steimer :

« En cette période angoissante sur les conséquences du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité et en ces moments d'agitation concernant l'identité alsacienne, il est grand temps d'entendre la voix du docteur Schmidt nous dire : « Ohne Ried gibs ke Elsass meh ! » (Sans le Ried l'Alsace n'existe plus).

Au-delà du signal d'alarme, ce sera surtout l'occasion de découvrir ou de redécouvrir notre Bruch (zones humides, anciennement marais), de parler de sa faune et de sa flore et de toutes ses richesses, avec deux spécialistes :

- Monsieur François Steimer : naturaliste, ancien attaché départemental pour la protection de la nature auprès du Conseil général du Bas-Rhin, membre de plusieurs associations luttant pour la protection de la nature.
- Monsieur Eric Brunissen : naturaliste, membre de l'association Nature Ried et membre de la LPO (ligue de protection des oiseaux).



**Nous vous attendons
vendredi 18 octobre à 19h
dans la grande salle de la mairie.**

A l'issue de la présentation, nous poursuivrons l'échange avec le verre de l'amitié.

Venez nombreux !

Kougelhopf traditionnel

Voici la recette traditionnelle du kougelhopf alsacien par les potiers de Soufflenheim ! Il s'agit d'un kougelhopf cuit dans un moule en terre cuite fabriqué à Soufflenheim. Cette spécialité alsacienne **dans sa version sucrée** est très appréciée par exemple au petit déjeuner ou lors du « quatre heures », « Kafé Kranzel » en alsacien.

Ingrédients pour le kougelhopf pour un moule de 24 cm:

Pour le levain :

- 100 g de farine
- 30 g de sucre
- 20 g de levure fraîche
- 90 ml de lait

Temps de préparation : 30 min

Temps de repos : 3 heures

Temps de cuisson : 45 minutes

Température du four : 180°C (Th 6) -
chaleur tournante

Pour la pâte à kougelhopf :

- 400 g de farine
- 70 g de sucre
- 90 ml de lait
- 2 oeufs
- 18 ml de schnaps
- 100 g de beurre pommade
- 60 g de raisins de Corinthe
- Amandes entières décortiquées



Préparation du kougelhopf

Préparation du levain : Mélanger la farine avec la levure, le sucre et le lait et laisser reposer durant 30 minutes.

Préparation de la pâte :

- Incorporez au levain (préparé précédemment), le reste de farine, le sucre, le lait, les oeufs et le schnaps. Pétrir jusqu'à ce que la pâte se détache de la paroi du bol, puis ajoutez le beurre pommade et continuez à pétrir la pâte durant quelques minutes.
- Ensuite, couvrir avec un torchon et laissez doubler de volume durant environ 1h30.
- Beurrez et farinez le moule à kougelhopf et ajoutez des amandes au fond du moule.
- Retraitez la pâte durant 3 minutes et y ajoutez les raisins.
- Déposez la pâte dans le moule et laissez lever durant 1h30.
- Enfournez le kougelhopf dans le four préchauffé à 180° (Th 6) et laissez cuire durant 40 à 45 minutes.
- Laissez refroidir le kougelhopf avant de le démouler et saupoudrez de sucre glace.



Bonne dégustation !





Les anniversaires

Joyeux
Anniversaire



BON ANNIVERSAIRE AUX PERSONNES NÉES EN OCTOBRE...

- 90 ans :** M. Gérard WISSENMEYER né le 09.10.1934
88 ans : Mme Stéphanie PABST née Waltz le 18.10.1936
Mme Bernadette ACKERMANN née Ehrhard le 20.10.1936
85 ans : Mme Liliane SPATZ née Burgard le 12.10.1939
81 ans : Mme Fernande SCHMITT née Wentzinger le 01.10.1943
Mme Jeannine EHRHARD née Peter le 04.10.1943
Mme Yolande KRONENBERGER née Hubrecht le 21.10.1943
79 ans : Mme Chantal ROHMER née Arnold le 06.10.1945
Mme Paulette HECKMANN née Witz le 30.10.1945
78 ans : Mme Danielle ROHRER née Devaux le 21.10.1946
76 ans : M. Christian DEVAUX né le 23.10.1948
M. Jean-Marie TRUG né le 29.10.1948
75 ans : M. Jean-Marie HUCK né le 22.10.1949
Mme Raymonde FROMM née Wetterwald le 26.10.1949
Mme Christiane SPECHT née Faust le 27.10.1949
74 ans : M. Richard WEHRLI né le 02.10.1950
Mme Marie-Louise SCHMELTZ née Meyer le 06.10.1950
73 ans : Mme Camilla WALTER née Hirtz le 18.10.1951
M. Jean Claude REIMINGER né le 26.10.1951
72 ans : Mme Monique SCHULTZ née Naegelen le 05.10.1952
71 ans : M. Jean Marie L'HOPITAL né le 06.10.1953
M. Robert MAENNER né le 18.10.1953

EN NOVEMBRE...

- 88 ans :** M. Martin MOENCH né le 17.11.1936
87 ans : Mme Joséphine KIEFFER née le 01.11.1937
M. Florent HUG né le 22.11.1937
84 ans : Mme Valentine RITZENTHALER née Gittinger le 18.11.1940
M. Pierre BECHTEL né le 28.11.1940
83 ans : M. Jean-Pierre SCHWAAB né le 07.11.1941
M. Daniel MORIN né le 18.11.1941
M. Cyrille DOTTER né le 24.11.1941
80 ans : Mme Marie-Odile SCHON née Pierre le 19.11.1944
77 ans : M. Angel KILLIAN né le 18.11.1947
76 ans : Mme Marie-Jeanne HUG née Lang le 01.11.1948
M. Bernard WETTERWALD né le 06.11.1948
72 ans : M. Marc CHURQUE né le 16.11.1952
71 ans : Mme Myreille KORNMANN née Didelot le 05.11.1953
M. Pierre KIRMANN né le 21.11.1953
M. Michel CAPALDI né le 09.12.1953
70 ans : M. Robert GAROIS né le 20.11.1954
M. Jean Marie HUCK né le 25.11.1954



ET EN DECEMBRE



- 93 ans :** M. Alfred LEHMANN né le 10.12.1931
92 ans : Mme Suzanne SCHULTZ née Kretz le 31.12.1932
90 ans : Mme Christiane WISSENMEYER née Lindecker le 28.12.1934
 Mme Christiane KORNMANN née Landmann le 30.12.1934
89 ans : Mme Joséphine OBERLE née Dotter le 24.12.1935
81 ans : M. René ROHMER né le 30.12.1943
80 ans : Mme Jacqueline BILLOT née le 06.12.1944
78 ans : M. Roger BARTHELEMY né le 12.12.1946
77 ans : Mme Elisabeth GRAU née Mathern le 30.12.1947
76 ans : Mme Nicole REIBEL née Dacht le 02.12.1948
 M. Gérard FEIST né le 19.12.1948
 M. Charles KIEFFER né le 28.12.1948
 M. Jean-Pierre EHRHARD né le 31.12.1948
75 ans : Mme Odile LANDMANN née Wolff le 17.12.1949
74 ans : Mme Simone DEVAUX née Arlen le 12.12.1950
 M. Robert FROMM né le 29.12.1950
73 ans : M. André WILLMANN né le 01.12.1951
 Mme Suzanne WENDLING née Barthelmé le 06.12.1951
 M. Gino SAVIO né le 18.12.1951
71 ans : M. Yves PERNET né le 11.12.1953
70 ans : Mme Gabrielle BENSEDDIK née Schott le 12.12.1954



Au calendrier

OCTOBRE

- ◆ 05 APEW - Vente de callunas
- ◆ 06 APSAN - Carpes frites
- ◆ 11-12-13 ESW - Cartes de soutien
- ◆ 27 ASW - Couscous

DECEMBRE

- ◆ 06 AGF - Saint Nicolas
- ◆ 08 Clé des Chants - Concert de Noël à l'église
- ◆ 13 APEW - Veillée de Noël
- ◆ 14 TCW - Fête de Noël
- ◆ 15 Fête de Noël des Seniors
- ◆ 31 ASW - Soirée de la St Sylvestre

NOVEMBRE

- ◆ 09-10 Amicale POMPIERS - Vente calendriers
- ◆ 10 Commémoration Armistice 14-18
- ◆ 13 Comité des fêtes
- ◆ 16-17 Amicale POMPIERS - Vente calendriers
- ◆ 18 Westhouse Loisirs - Assemblée générale
- ◆ 24 Fête Sainte Cécile - Eglise St Matthieu
- ◆ 27 EFS - Don du sang
- ◆ 30 PCS - Vente de sapins

NOTA BENE :

- AGF :** Association Générale des Familles
(section Westhouse)
APEW : Association des Parents d'Elèves de Westhouse
APSAN : Association des Pêcheurs Sportifs et Amis de la Nature

- ESW :** Etoile Sportive de Westhouse (basket)
ASW : Association Sportive Westhouse (football)
PCS : Pétanque Club de la Scheer
TCW : Tennis Club de Westhouse



Les associations vous informent

AGF

ACTIVITÉ ADULTES

Yoga

Ateliers animés par Valérie RINGEISEN, professeure diplômée



LES JEUDIS
DE 19H À
20H30

À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE

Salle des pompiers - Petite rue de l'Eglise à Westhouse

Tarif et inscription

AGF Westhouse
westhouse@agf67.fr
07 56 10 99 76



AGF WESTHOUSE SÉNIORS

Gym sur chaise

Séances animées par Valérie RINGEISEN

DU 17 SEPTEMBRE AU 01 JUILLET

LES MARDIS DE 17H30 À 18H30

(Hors vacances scolaires)

CYCLE DE 20 SÉANCES

À l'école de la Place
278 rue des Agriculteurs
67230 Westhouse



Tarif et inscription

AGF Westhouse
westhouse@agf67.fr
06 30 38 24 12



AGF WESTHOUSE

Marche aux lampions avec le Saint-Nicolas et son âne



VENDREDI 6 DÉCEMBRE
RENDEZ-VOUS À 18H

DANS LA COUR
DE L'ÉCOLE DE LA PLACE

Venez avec votre lampion !
Possibilité d'en acheter sur place

POUR VOS PAPILLES :
CHOCOLAT CHAUD,
VIN CHAUD ET
JUS DE POMME CHAUD
BRETZEL ET MANNELE

Entrée libre !
Renseignement :
westhouse@agf67.fr



APEW

L'Association des Parents d'Élèves de Westhouse

ORGANISE UNE

VENTE DE CALLUNAS TEINTÉES



LE 5 OCTOBRE 2024

Les enfants, accompagnés de leurs parents, passeront chez vous, en matinée, pour vous proposer une gamme étendue de coloris, permettant d'embellir vos balcons, massifs, tombes ou bacs.

Un point de vente sera tenu dans la cour de l'école élémentaire en face de la mairie à partir de 9h30.

**LA TOTALITÉ DES BÉNÉFICES RÉALISÉS
PERMETTRA DE FINANCER LES ACTIVITÉS DE NOS
ENFANTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.**

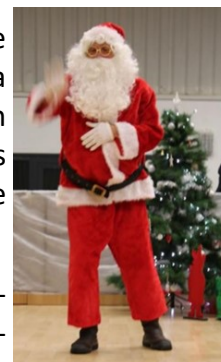


Veillée de Noël

La période des fêtes de fin d'année est toujours empreinte de magie et d'émerveillement.

En décembre 2024, cette ambiance féerique sera renforcée par la reconstitution de moments mythiques qui raviveront l'esprit de Noël.

Vous êtes conviés à partager ce moment de convivialité lors de la traditionnelle soirée de la Veillée Noël des écoles maternelle et élémentaire qui aura lieu



vendredi 13 décembre 2024

à la salle polyvalente.

ACTION FROMAGE

La rentrée scolaire est arrivée ainsi que les apprentissages, les découvertes et les nouvelles expériences pour nos enfants.

Les maîtresses des écoles maternelle et élémentaire de Westhouse s'investissent dans la réalisation de beaux et nouveaux projets. Soutenons, encourageons nos écoliers à vivre une nouvelle et belle année scolaire.

L'APEW renouvelle son action de vente de fromages avec notre partenaire, la FRUITIERE DE NOEL CERNEUX. La totalité du bénéfice de cette action financera les projets des écoles.

Les enfants vous remercient pour votre soutien, votre implication et votre participation.

Les ventes auront lieu les **30 Novembre 2024 et 8 mars 2025** et nous vous communiquerons l'endroit, les horaires et le bon de commande ultérieurement.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Mail : apewesthouse@gmail.com —

Coordinatrice APEW : Mélanie CHANE-SING au 06.27.53.01.94



Etoile Sportive Westhouse



Enfile tes chaussures,
Prends ta gourde et viens nous
rejoindre !!!

L'école de Basket Labellisée de Westhouse a le plaisir de vous annoncer
la reprise des entraînements de la nouvelle saison 2024/2025
à partir du mercredi 18/09/2024

L'école de basket des Sharky's ouvre ses portes à tous les enfants
souhaitant tester et découvrir le Basket sur les créneaux
d'entraînements suivants

Catégorie en fonction de l'Année de naissance	Créneaux d'entraînements
2020, 2021 et 2022 : micro-basket -> éveil et motricité	Dimanche de 9 h 00 à 9 h 45 reprise le dimanche 15/09/2024 à Westhouse
2018 et 2019 : U7 baby basket 2016 et 2017 : U9 mini-poussins	Mercredi de 14 h 00 à 15 h 00 à Westhouse Mercredi de 15 h 00 à 16 h 00 à Westhouse
Garçons nés en 2014 et 2015 : U11 Poussins	Mardi de 17 h 45 à 19 h 00 à Osthouse & Jeudi de 17 h 30 à 19 h 00 à Schaeffersheim
Filles nées en 2014 et 2015 : U11 Poussines	Mardi de 17 h 45 à 19 h 00 à Osthouse & le Mercredi de 16 h 00 à 17 h 30 à Westhouse

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
Correspondant sportif Virginie : 06.01.22.23.25

eswesch@gmail.com



Cartes de soutien ESW

Les membres du club de basket viendront
vous proposer leurs cartes de soutien le
week-end du 11 au 13 octobre 2024 et vous
remercient par avance de l'accueil que vous
voudrez bien leur réserver.

Vieux papiers

Depuis le changement des consignes de tri
par le SMICTOM, vos poubelles jaunes ris-
quent de déborder : pour éviter cela, ne je-
tez plus vos journaux et cartons dans cette
dernière, mais mettez-les de côté.

Le club de basket passe 3 fois par an
(janvier, mai et septembre) dans les rues de
Westhouse pour collecter et faire recycler
les vieux papiers.

Le prochain ramassage des vieux papiers
aura lieu samedi 11 janvier 2025.

Un grand merci pour votre soutien !

PCS

Le club de Pétanque de la Scheer a le plaisir
de vous informer que l'opération « vente de
sapins de Noël » est renouvelée cette année.

La réservation des sapins devra être faite par
mail ou téléphone pour le **27 novembre au
plus tard**.

Les soirées entraînements "à vos boules" sont
ouvertes les mardis de 19h30 à 23h et le ven-
dredi de 19h30 à 24h.

La location de notre salle toute équipée est
possible pour environ 60 personnes du samedi
matin au dimanche soir.

Pour tous renseignements complémentaires,
veuillez-vous adresser :

par mail à petanquescheer@gmail.com

ou par téléphone au 06 51 75 85 40

www.pc-scheer.fr

Pétanque club de la Scheer

rue du Stade 67230 Westhouse

Participation au Téléthon
de 1 € par sapin vendu

Retrait des sapins le samedi 30 Novembre

Club House de Pétanque rue du Stade Westhouse

22€ *Le Nordmann* de 0.80 m à 1,24m **de 10h à 10h30**

27€ *Le Nordmann* de 1.25 m à 1,49m **de 10h30 à 11h**

33€ *Le Nordmann* de 1.50 m à 1,74m **de 11h à 11h30**

37€ *Le Nordmann* de 1.75 m à 1,99m **de 11h30 à 12h**

42€ *Le Nordmann* de 2.00 m à 2,50m **de 11h30 à 12h**

6€ *Le Bouquet de Branches*
Supérieur à 2,50 m nous consulter

J-P Hirschberger . port. : 07 87 62 85 23
jphirschberger@gmail.com
(Privilégier sms et mails ,merci)

*Nous vous remercions de bien vouloir réserver votre sapin
par
téléphone ou par mail pour le 27 Novembre au plus tard.*

Tous nos sapins sont coupés max 3 jours avant livraison

Registre des associations Tribunal d'Instance d'Illkirch Graffenstaden VOLUME XIV FOLIO 36 Siret N° 485 163 323 00010
Siège Social : rue du Stade - 67230 Westhouse - Tél 03 88 58 15 79

Amicale Sportive Westhouse



L'année dernière a marqué un nouveau départ pour l'AS Westhouse. Avec l'énergie et les idées du nouveau comité, le club de football a vécu une excellente saison. Le traditionnel Rosbif d'avril, la fête de fin de saison au début de l'été, et bien d'autres événements ont répondu aux attentes et renforcé les liens au sein du club.

Cette nouvelle saison promet d'être encore plus dynamique. La grande nouveauté est la création d'une deuxième équipe senior qui jouera en D5, tandis que l'équipe 2 continuera en D8. Cette expansion montre l'ambition du club et son désir de développer le football local en offrant à davantage de joueurs la chance de porter les couleurs de Westhouse.

Pendant la pause hivernale, l'AS Westhouse a lancé une nouvelle initiative appelée « *Wesch Sport* ». Chaque dimanche, malgré le froid, les membres et amis du club se sont réunis pour faire du sport ensemble. Ce concept a été un véritable succès, permettant de maintenir l'esprit sportif et la camaraderie même en dehors de la saison de football. Fort de cette réussite, « *Wesch Sport* » reviendra cet hiver pour animer les dimanches.



De nombreux événements sont également prévus cette année :

La saison débute avec l'Assemblée Générale le 27 septembre à 20h, suivie du célèbre Rosbif le 29 septembre.

Le 27 octobre, une soirée Paëlla ravira les papilles et le 31 décembre marquera le retour de la fameuse soirée du Nouvel An avec une nouvelle formule.

Le comité de l'AS Westhouse et tous les membres du club sont plus motivés que jamais pour faire de cette année un grand succès.

Paëlla

à l'AS Westhouse

27 OCTOBRE
À PARTIR DE 11H30

À EMPORTER 15€
SUR PLACE 20€ (AVEC DESSERT ET CAFÉ)

Réservations ou commandes jusqu'au 20 octobre :

- Franck Wissenmeyer : 06 12 41 28 67
- Fahmi Nasri : 06 36 89 42 65

Paiement CB, espèces et chèques

A.S. WESTHOUSE 1937

Nous espérons vous voir nombreux pour partager cette nouvelle saison, riche en sport et en moments de joie.

À très bientôt sur le terrain et lors de nos événements festifs !

“Continuons à écrire l'histoire du club.”

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESCANTON D'ESTER

AS WESTHOUSE

SOIRÉE NOUVEL AN

À PARTIR DE 19H

75€/ADULTE
30€/ENFANT*

Buffet froid, boissons comprises**

Réservation par téléphone :
Franck Wissenmeyer 06.12.41.28.67
Delphine Amann 06.08.36.26.85

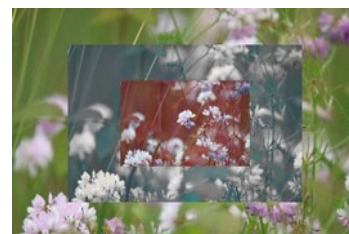
*enfants de 6 à 12 ans
**hors champagne et crémant

Une image, une histoire

ASSOCIATION UNE IMAGE UNE HISTOIRE – CLUB PHOTOS



Et de 4 ! Et oui pas moins de 4 expositions pour notre association cette année. Avec des thèmes variés allant de la photo nature à l'architecture, ou des créations plus expérimentales, notre association a su ravir les yeux de nos nombreux visiteurs.



Cet engouement nous a poussé à investir dans du matériel de studio photo afin d'élargir encore plus notre éventail photographique.

L'objectif principal de l'année 2025 est de constituer une photothèque pour participer au centenaire des Jardins Ouvriers de Sélestat.



Bien sûr nous continuons à faire des sorties et des cours afin que nos membres apprivoisent leur appareil et améliorent leur technique.

Alors si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous contacter :

asso.image.histoire@gmail.com



Rétrospective



Repair Café



Elections et installation du CME



Concours de dessins du Crédit Mutuel

En juillet...

Rangement et archivage à la mairie



Jubilé d'Or de l'Abbé Trug et fête de la chapelle du Holzbad



En juin...

La flamme olympique lors de la kermesse scolaire





Travaux sur le chemin de croix à l'église

Changement de panneaux aux entrées du village avec passage à 40



La chorale Clé des chants chante aux arènes de Béziers

Firowe traffe



Travaux Grand Rue de l'Eglise



Fête des voisins de la rue du Kirrweg



Et en août...

Panda Club : fête des 50 ans du club de MELEN en Belgique fin août



Wescherblattel n° 107 : parution fin mars 2025

Responsable de la Rédaction et de la Publication :
Audrey KISTNER
Rédacteur en chef : Mireille FUHRMANN
Membres du Comité de Rédaction :
Nicolas EHRHARD, Céline ETIENNE, Agnès FEIST,
Estelle FRITSCH, Éric FROMM, Christian STRIEBEL
Imprimé par nos soins